

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

28 JANVIER 2023



**Coop'Ain
Energie**

Société Coopérative
d'Intérêt Collectif

Ordre du jour

Assemblée générale du 28 janvier 2023 à Tramoyes

Bienvenue à toutes et tous, sociétaires, sympathisants, élus

➤ A l'ordre du jour

- ❖ Présentation de la coopérative, de son activité et de ses projets
- ❖ Election des membres du conseil coopératif pour 3 ans



Première assemblée générale de la SCIC COOP' AIN ENERGIE

Une assemblée ordinaire réunie extraordinairement...

- **La coopérative est née le 24 octobre 2022**
- **L'exercice finira le 30 septembre 2023**
- **Assemblée prévue par les statuts pour renouveler le conseil coopératif**
- **Le conseil coopératif élira le président et désignera les responsables**
- **Désignation de 2 scrutateurs et un secrétaire, qui forment le bureau de l'assemblée avec moi**
- **Vérification du quorum : 25% des sociétaires (45) arrondi à l'entier inférieur, soit 14**
- **Pouvoirs mentionnés sur la liste d'émargement.**

COOP'AIN ENERGIE, un an de travail de l'association Energies Citoyennes

Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère avait un double objectif :

- **La sensibilisation à la sobriété énergétique**
- **La production d'énergie renouvelable sur notre territoire**

Grâce à l'action citoyenne et l'engagement de citoyens, y compris financier, Energies Citoyennes a préparé durant un an le projet, technique, juridique et économique :

- **Les statuts ont été bouclés fin juillet**
- **Le capital initial réuni durant l'été**
- **La procédure de création menée en septembre/octobre 2022**
- **Immatriculation le 24 octobre 2022, naissance officielle**
- **Adhésion à deux réseaux nationaux : Centrales Villageoises et Energie Partagée**

Présentation de la société COOP'AIN ENERGIE

Pourquoi une société coopérative ?

Nous avons choisi le statut de SCIC

Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour :

- **Donner du sens à notre engagement citoyen et bénévole**
- **Répondre à nos valeurs**
- **S'inscrire dans l'économie sociale et solidaire (ESS), sans recherche de profit**
- **Permettre le sociétariat multiple : citoyens, collectivités, entreprises, associations**
- **Avoir une gouvernance démocratique et égalitaire : un sociétaire= une voix**



COOP'AIN ENERGIE aujourd'hui

Gouvernance

- **45 sociétaires, dont 43 citoyens et deux associations, Energies Citoyennes et Val Horizon**
- **19 300 € de Capital, à 100 euros la part sociale**
- **Un territoire d'action Dombes Saône Côtière, avec 5 ComCom : CCMP, 3CM, CCD, CCVSC et CCDSV**
- **Un conseil coopératif de 18 membres**
- **Un président et des responsables de commissions formant un bureau**
- **Siège social : 96 avenue du Formans 01600 TREVOUX, tiers-lieu de l'ESS**
- **Une mise en route depuis octobre avec 4 réunions du conseil coopératif, et de multiples formalités.**
- **Et un site internet en cours de développement : <https://coopainenergie.centralesvillageoises.fr/>**

COOP'AIN ENERGIE aujourd'hui

- **L'assemblée générale : tous les sociétaires, avec chacun une voix et une seule**
- **Le conseil coopératif, de 8 à 18 membres, élus pour 3 ans**
- **Un président, élu au sein du conseil coopératif, pour 3 ans**
- **3 commissions : technique, juridique et financière, et communication**
- **Un(e) responsable financier(e) et adjoint(e), un(e) secrétaire**
- **Un bureau (non statutaire) formé par le président et les responsables ci-dessus**
- **Le BENEVOLAT est la règle commune**
- **L'économie responsable, l'ancrage local, la gouvernance partagée et l'écologie active sont nos valeurs**

Etre sociétaire de COOP'AIN ENERGIE, c'est...

Pour chaque citoyen...

- C'est s'engager pour agir pour la transition énergétique
- Par l'engagement en capital, avec une part minimum (100€)
- Par le temps bénévole consacré, par la participation aux commissions et instances
- Les parts sociales pourront être rémunérés, après mise en réserve des excédents (> 57,5%) et sur la base d'un taux modéré (épargne éthique).
- Les parts sociales sont bloquées durant 3 ans après la souscription (sauf cas exceptionnel)
- Le DIS, Document d'Information Synthétique, déposé à l'AMF, détaille les risques (sur notre site web),

Pour les collectivités, entreprises, associations...

- C'est s'engager pour soutenir cette démarche collective et citoyenne pour le territoire Dombes Saône Côtière

Pour tous...

- C'est un engagement citoyen pour l'écologie active et locale, et la lutte contre le dérèglement climatique
- C'est agir pour la sobriété et les Energies Renouvelables dans les communes

Enjeux et bénéfices des projets citoyens d'EnR



...Ils sont porteurs de sens et replacent chacun dans l'action face à l'urgence climatique !

Un projet EnR Citoyen, comment ça marche ?

1

Devenez copropriétaire d'une centrale photovoltaïque

Citoyens, collectivités ou acteurs locaux souscrivent des parts Coop'Ain Energie
1 part = 100 €

4

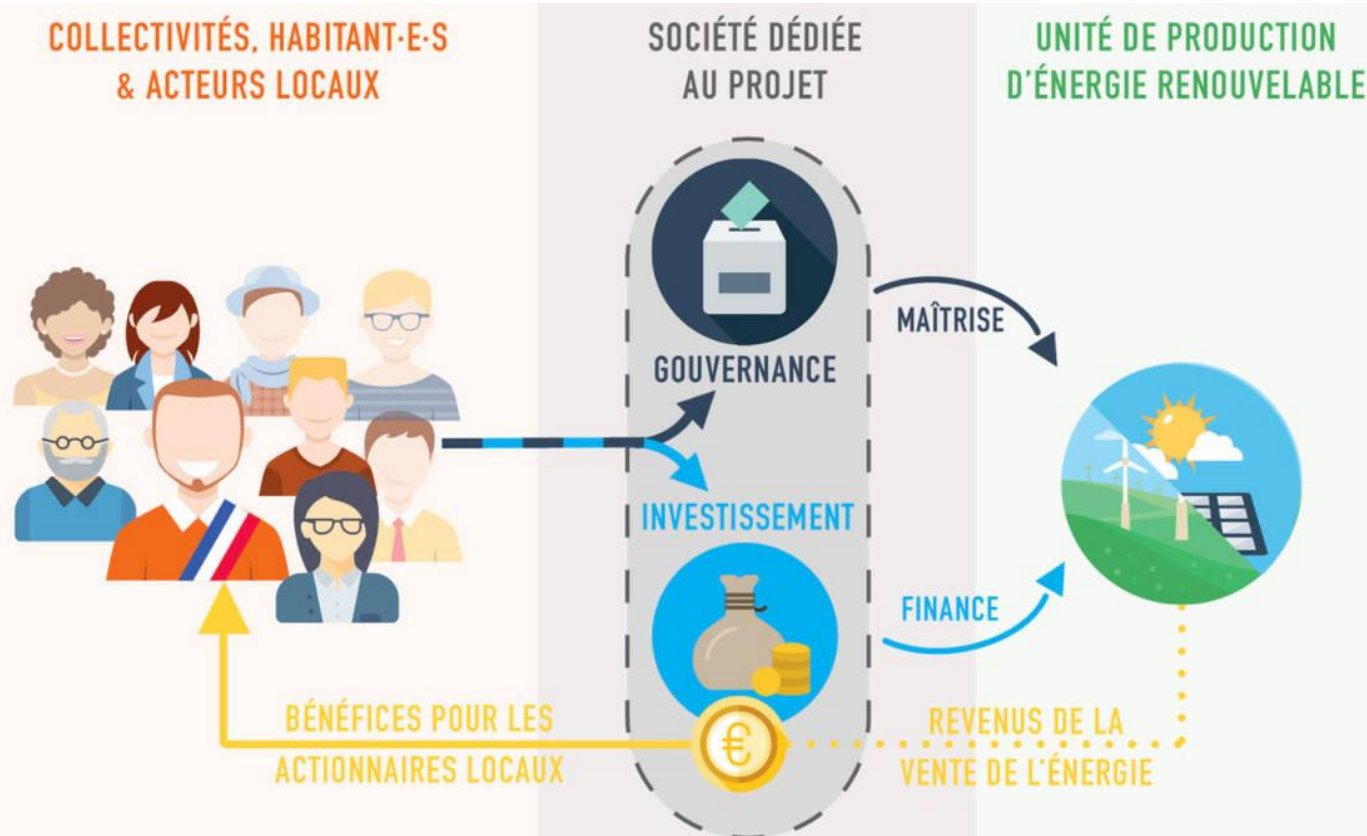
Les recettes de la vente d'électricité permettent de rembourser les emprunts bancaires et de générer des dividendes pour les sociétaires

2

Coop'Ain Energie monte les projets avec les collectivités.
Elle souscrit un emprunt bancaire pour compléter le capital citoyen

3

Coop'Ain Energie finance et déploie les installations.
L'électricité produite est injectée sur le réseau et revendue en totalité.



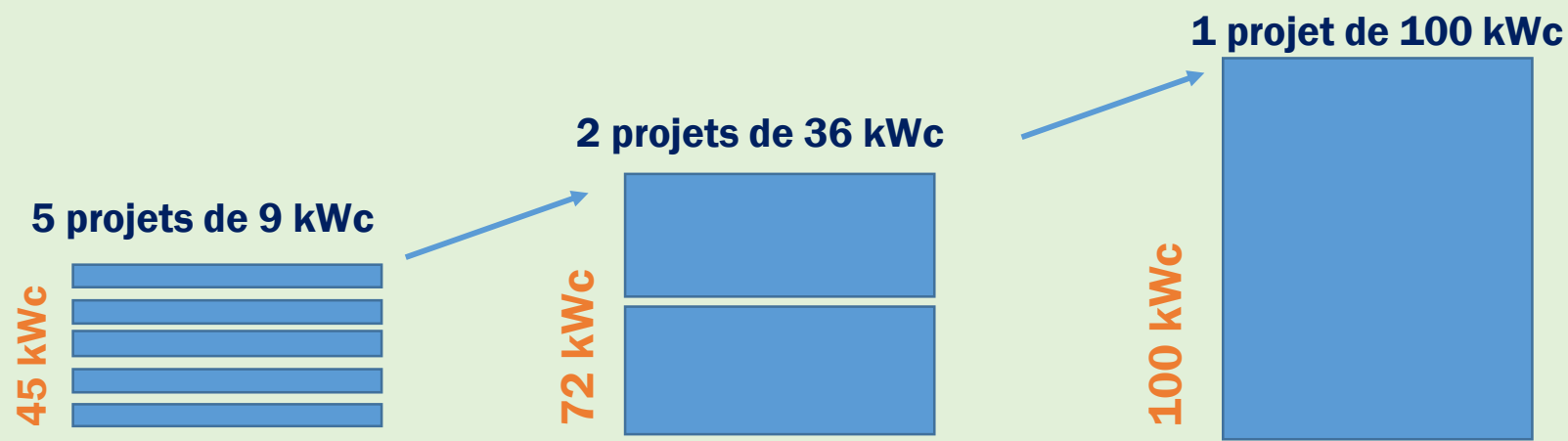
Coût moyen des projets citoyens EnR

Puissance installée	9 kWc	36 kWc	100 kWc
Nombre de panneaux	30	120	330
Surface de toiture	50 m ²	200 m ²	550 m ²
Production annuelle	10 000 kWh	40 000 kWh	110 000 kWh
Budget	18 à 20 k€	50 à 60 k€	100 à 120 k€
Tarif de vente du Kwh	17,18 cts	12,31 cts	10,70 cts
Coût du kWc installé	2 100 €/kWc	1 500 €/kWc	1 100 €/kWc

A budget équivalent :

Il est possible
de réaliser →

Pour une puissance
totale de →



COOP' AIN ENERGIE : Notre ambition pour 2023

1^{ère} tranche de 5 à 7 toitures

1 à 2 installations par ComCom
De 9 kWc à 200 kWc
Puissance totale 420 kWc

Production électrique attendue

460 000 kWh / an
Equivalent à la consommation
de 400 habitants

Investissement global

400 000 €
30 % financement citoyen
70 % emprunt bancaire

Rentabilité prévisionnelle

Environ 2 %
sous forme de dividendes
après les 3^{ème} années



Une 2^{ème} tranche similaire sera prévue pour 2024.

Enjeux : mobiliser les toitures et mobiliser des sociétaires et du capital pour 250 000€.

COOP' AIN ENERGIE : nos perspectives 2023 -2024

➤ Les projets à l'étude sur notre territoire

- ❖ Plus de 20 toitures à l'étude
- ❖ Situées sur les 5 communautés de communes



Un partenariat avec les collectivités

➤ Avec les Communautés de communes, pour réussir les PCAET

- ❖ Sensibilisation à la sobriété
- ❖ Etude des toitures de la ComCom pour vente totale et/ou autoconsommation
- ❖ Location de toitures à COOP'AIN ENERGIE pour centrales PV
- ❖ Subvention à COOP'AIN ENERGIE pour les études techniques
- ❖ Participation au capital, par exemple sous forme de bonification du capital citoyen

➤ Avec les communes

- ❖ Sensibilisation des habitants à la sobriété
- ❖ Etude des toitures
- ❖ Location de toitures à COOP'AIN ENERGIE pour réalisation de centrales PV
- ❖ Participation au capital

COOP' AIN ENERGIE : AGISSONS ENSEMBLE

Vous êtes déjà sociétaire

- **Vous pouvez participer aux commissions, et au conseil coopératif**

Vous êtes prêts à devenir sociétaire ?

- **Valeur de la part sociale : 100 €**
- **Remplissez le bulletin de souscription**
- **Transmettez-nous les documents nécessaires (pièce d'identité, justificatif de domicile)**
- **Avec ...votre chèque !**
- **La candidature de chacun est soumise à validation par le conseil coopératif**

Questions -Réponses

Election des membres du conseil coopératif

Les membres initiaux désignés dans les statuts sont :

- ❖ AVELLANEDA Jean-Pierre,
- ❖ BENSI Olivier,
- ❖ CRISCUOLO Philippe,
- ❖ CROPPI Laurence,
- ❖ DELOCHE Xavier,
- ❖ DUMILLON Pierre,

- ❖ DUPRE Alain,
- ❖ GARDE Simon,
- ❖ GINESTE Ludovic,
- ❖ LARIVE Bruno,
- ❖ LECULIER Jean-Marc,
- ❖ MALLEVAL Yvette,

- ❖ MICHAUD Pierre,
- ❖ MONTESSUIT Claude,
- ❖ PHILIBERT Jean-Luc,
- ❖ PIERRES Gilbert
- ❖ RAYMOND Michel,
- ❖ VELU Agnès

Que je remercie vivement pour leur engagement.

- Yvette Malleval ne se représente pas.
- Les autres ?
- Autres candidatures ?

- Vote à bulletin secret obligatoire.
 - Le bulletin vous a été remis lors de l'émargement.
- Résultats.

L'assemblée générale est close

un conseil coopératif aura lieu dans quelques minutes
pour désigner président(e) et responsables.

Merci à toutes et tous

**Merci à la municipalité de Tramoyes et son maire, Xavier Deloche,
pour le prêt de la salle, le café et le verre de l'amitié**